

ASSEMBLÉE NATIONALE

5 juin 2024

ÉTENDRE LES COMPÉTENCES DU PARQUET EUROPÉEN AUX INFRACTIONS À
L'ENVIRONNEMENT - (N° 2413)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENT

N° 2

présenté par
M. Sitzenstuhl

ARTICLE UNIQUE

Après l'alinéa 3, insérer l'alinéa suivant :

« Vu l'article 10 de la Charte de l'environnement, ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de rappel de la Charte de l'environnement.